

LE PUBLICISTE.

Deuxième jour complémentaire, an VI.

18 Sep 1798



Entreprise faite contre les Cayes par les Anglais qui ont échoué et perdu beaucoup de monde. — Mouvement de rebelles dans les montagnes du département de Circeo. — Insurrection dans plusieurs cantons suisses. — Note du comte de Metternich, remise aux ministres plénipotentiaires français. — Conclusion de la députation d'Empire.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 36 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n.º. 423, butte des Moulins, à Paris.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

Extrait d'une lettre de Philadelphie, du 27 messidor.

Un bâtiment américain, arrivé hier au soir, en dix jours, du Môle-Saint-Nicolas, rapporte que l'entreprise contre les Cayes a entièrement échoué, et que les anglais ont perdu beaucoup de monde par l'effet d'un coup de vent arrivé très-à-propos au moment de leur débarquement à Thiburon. Beaucoup de bâtimens légers ont chaviré, et ce qui est échappé est rentré au Môle fort en désordre.

ITALIE.

De Rome, le 12 fructidor.

Les rebelles du département de Circeo se rassemblent de nouveau dans les montagnes. Les troupes qu'on a fait passer dans cette partie s'accroissent tous les jours. Un corps considérable de français vient d'entrer dans la Romagne. La rébellion tiendra-t-elle contre de pareils moyens? ceux qui l'excitent ne sont-ils pas aussi imprudens que coupables?

Les trois commissaires français s'occupent sans relâche à remédier aux maux auxquels notre république est en proie, et sur-tout à rétablir l'ordre dans les finances. On leur adresse de toutes parts sur cet objet des réclamations toujours énergiques et touchantes.

On fait passer sans retard aux frontières de Naples tous les corps qui arrivent à Rome. Déjà un camp se forme près de Terracine, dans une position avantageuse. On évalue à près de 20 mille les troupes que les français ont jusqu'ici rassemblées sur notre territoire.

ALLEMAGNE.

Bulletin de Rastadt, du 25 fructidor.

Note du comte de Metternich, remise aux ministres plénipotentiaires français.

Les ministres plénipotentiaires français, dans leur dernière note du 15 de ce mois, en persistant dans leur

demande des points fortifiés sur la rive droite du Rhin, ont pour ainsi ôté tout espoir de ménager un rapprochement sur ces objets si importans pour la sûreté future de l'Allemagne, sur-tout après qu'on leur a exposé, à diverses reprises, dans les notes précédentes de l'Empire, les motifs très-importans qui empêchoient le soussigné, réuni à la députation de l'Empire, d'accéder aux demandes qui ne peuvent s'allier avec l'essence d'une paix sûre, solide & durable.

Lorsque, sous la condition préalable, qu'il ne seroit fait aucune demande ultérieure, qu'on donneroit des déclarations raisonnables sur toutes les propositions émises par l'Empire, et que les troupes françaises évacueroient sans délai la rive droite du Rhin, on s'est enfin déterminé à faire la cession douloureuse des pays situés sur la rive gauche du Rhin; lorsqu'on a même consenti à la démolition des fortifications d'Ehrenbreitstein, sous la réserve de la restitution réciproque de tous les postes fortifiés sur la rive droite du Rhin, en se référant aux dispositions de l'armistice et des conventions particulières relatives à cette place, qu'il convenoit de remettre en attendant à exécution pour son approvisionnement, on étoit convaincu qu'on avoit épuisé tous les sacrifices compatibles avec l'existence politique et la sûreté future de l'empire germanique. On avoit droit d'attendre avec confiance de la justice et de l'équité du gouvernement français, qu'en acceptant les offres de l'empire, il admettroit sans difficulté les conditions y annexées. A présent encore, on ne peut renoncer à l'espoir que les déclarations, les représentations et les propositions basées sur le droit, l'équité et la convenance réciproque bien entendue et durable, ne soient pas enfin accueillies par le gouvernement français, comme on le desire.

La sûreté des limites de la France envers l'Empire d'Allemagne n'exige assurément aucun poste fortifié, ni point de contact quelconque sur la rive droite du Rhin; on ne peut donc présumer autre chose, sinon que les ministres plénipotentiaires de la république française attachent peut-être un prix décisif principalement à la possession de l'île fortifiée de Saint-Pierre, qui est située en-deçà du Thalweg, son lit navigable du Rhin, près de Mayence. Quelque pénible que puisse être pour l'Empire la nécessité d'admettre une exception à la ligne de démarcation fixée audit Thalweg, par rapport à cette île importante, on se montreroit encore disposé à en faire l'abandon, si l'accélération de la paix devoit absolument dépendre de là; si la France restitue en retour Kell, Cassel & le fort de Mars; si elle renonce à toutes possessions sur la rive droite du Rhin; si elle accède

à un rapprochement équitable sur toutes les propositions, points, éclaircissemens déduits par l'Empire, & qui ne sont point encore réglés, notamment sur l'article des dettes & des propriétés privées, & si elle met enfin un terme aux exactions & aux contributions de guerre inéquitables sous le poids desquelles les contrées de la droite du Rhin occupées par les Français sont accablées, en plein armistice, durant les négociations. La république française n'a plus aucun intérêt essentiel aux autres articles auxquels on ne peut consentir. On se flatte donc du doux espoir que le gouvernement français ne verra plus aucun obstacle à achever le grand œuvre de la paix, & en répandre les bienfaits sur des contrées qui gémissent injustement depuis si long-tems.

On se flatte, dans l'attente consolante que les ministres plénipotentiaires français répondront enfin à cette déclaration avec une modération conforme au desir de la députation de l'empire.

Le sousigné saisit cette occasion d'assurer les ministres plénipotentiaires français de sa haute considération.

Conclusum de la députation de l'empire, du 24 fructidor.

La députation extraordinaire de l'empire au congrès de Rastadt a l'honneur d'exposer au ministre de sa majesté l'empereur que le ministre plénipotentiaire impérial est suffisamment instruit de la situation triste et oppressive dans laquelle languissent les pays de la rive droite du Rhin, qui sont encore occupés par les troupes françaises, les exactions récentes occasionnées par des contributions incapables, et l'augmentation des troupes sont de telle nature, que la députation de l'empire ne peut plus se dispenser de faire à cet égard à la légation française les représentations les plus instantes en faveur des malheureux habitans de cette partie de la rive droite du Rhin. Elle croit qu'il faut à cet égard représenter aux ministres plénipotentiaires français, que dès l'ouverture des négociations de paix, la députation de l'empire a fait les plus vives instances auprès de la légation française, sans aucun succès, pour obtenir la retraite des troupes françaises de la rive droite du Rhin, entr'autres conditions préalables, sous lesquelles le 21 ventôse de cette année, on a fait la cession des pays de la rive gauche du Rhin, il a été dit expressément... « que l'évacuation de la rive droite du Rhin de la part des troupes françaises auroit lieu de suite, et qu'on n'exigeroit plus aucunes contributions militaires ».

Depuis ce tems, la députation de l'Empire n'a pas manqué une seule occasion de presser l'exécution de cette proposition; non-seulement les ministres plénipotentiaires français, n'ont jamais fait de réponse satisfaisante à ce sujet, mais le nombre des troupes françaises s'est tellement grossi, depuis peu, sur les bords du Rhin, les exactions militaires de tout genre sont devenues si accablantes dans cette petite partie de l'Allemagne, les impositions récemment imposées, sont si peu équitables, & levées par des voies de contrainte si dures, & pour ainsi dire hostiles, que la misère générale de ces malheureuses contrées s'est accrue au point, qu'elles se voient plus que jamais à la veille du désespoir, en plein armistice, & durant les négociations pour la paix, la voix de l'humanité & du droit des gens, parle hautement en faveur de ces malheureuses contrées: ce ne sera donc pas en vain, que la députation de l'Empire se promet, sans nul doute, de la part des ministres français, qu'enfin la rive droite du Rhin, obtiendra une allégeance indis-

pensable, par la retraite des troupes françaises & la cessation de toutes contributions & autres charges militaires quelconques. La députation de l'Empire, convaincue de son vif intérêt, avec lequel la ministre plénipotentiaire de l'empereur prend à cœur cet objet important, est persuadée d'avance, que la légation impériale se réunira à la présente résolution. Sur quoi. &c.

La chancellerie electorale de Mayence.

Le comte de Metternich, à la députation de l'Empire.

Le commissaire de sa majesté l'empereur, auprès de la présente députation pour la conclusion de la paix, a satisfait sans délai ses deux résolutions du 24 de ce mois: la première concernant les négociations générales de la paix. La seconde touchant les exactions militaires de tout genre, qui ne discontinuent point & qui sont depuis peu portées à l'excès, & qu'il en a transmis le contenu ce jourd'hui même aux ministres français par les notes dont ci-jointes copies.

Je communique en même-tems à la députation une troisième note aussi d'aujourd'hui, qui n'a d'autre but que d'empêcher par la copie ci-jointe, que d'empêcher la vente prochaine dont sont menacés quelques biens de la noblesse immédiate du canton du Bas-Rhin, sur quoi, &c.

Le 26. — Les ministres français n'ont point encore répondu à ces différentes notes. On dit qu'ils n'en sont point contents; cependant, on croit à la continuation de négociations. On prétend que le citoyen Bonnier n'est point du même avis que ses collègues, sur les articles actuellement en débat, Kehl, Cassel, &c.) que les derniers pencheroient assez vers quelques concessions sur ces objets & sur celui des dettes.

P. S. La note française a été remise aujourd'hui. On n'en sait point encore le contenu.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

De Bâle, le 23 fructidor.

Les petits cantons, sur-tout Untervalden, sont en insurrection. Les troupes françaises y sont entrées; il y a déjà eu quelques escarmouches. Untervalden est entre les mains des Français. De toutes parts on presse les insurgés & la lutte ne sera pas de longue durée. Les habitans du canton Schwytz se sont déjà soumis; ils ont envoyé des députés, & le général Schawembourg leur a accordé une capitulation, par laquelle ils s'engagent à livrer leurs chefs au nombre de dix, & promettent soumission entière à la nouvelle constitution. Si ces engagements ne sont pas remplis, le général entrera à main-armée dans ce canton. Les choses n'en viendront pas là, car cinq chefs sont livrés. On leur fait leur procès à Lucerne.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 fructidor.

Au milieu de l'incertitude qui regne dans les rapports de l'Irlande, il paroît que le 6, les frégates françaises étoient dans la baie de Sligo. Le 8 au matin, les frégates anglaises *la Diane*, *le Cerbere* & *le Shannon* arrivèrent à Long Swilly, qui n'est éloigné de Sligo que de quelques myriamètres. Lorsqu'elles furent instruites du débarquement de l'ennemi, elles partirent sur-le-champ pour Sligo. On attendoit à chaque instant le *Repulse*, de 64, qui avoit été séparé des trois frégates par un coup de vent, ainsi que *la Doris* & *le Melampus*.

D'après les mouvemens qui ont lieu, il faut que le gouvernement soit instruit de beaucoup de circonstances que

public ignore. Tous les bâtimens armés en flûte ont mis à la voile le 11 de Portsmouth, pour transporter des troupes en Irlande. On y fait passer le régiment de Lancashire, ainsi que les milices de Southampton, de Winchester, de South-Devon & de Dorsetshire. La flotte des Indes-Occidentales & le convoi de Lisbonne ont reçu contre-ordre; les quatre mille hommes qui étoient à bord de la flotte des Indes, ont été débarqués : on croit qu'ils passeront en Irlande. Quatre frégates & deux sloopes qui étoient à Nore, ont reçu l'ordre de se réunir à l'escadre qui croise au Nord & à l'Ouest de ce royaume. Les français ont suivi pour cette expédition, l'ancien plan dont il est fait mention dans le rapport du comité secret. Le départ de ces trois frégates, de Bordeaux, étoit lié avec la sortie de la flotte de Brest, qui auroit débarqué à Lough-Swilly : celle-ci ayant été obligée de rentrer, on peut regarder l'expédition comme manquée. Le gouvernement a envoyé des dépêches à l'amiral Bridport & au lord S. Vincent.

On est enfin convenu avec Nion d'un échange général des prisonniers. S'il se fait homme pour homme, il restera encore ici beaucoup de prisonniers français.

Le *Tigre*, que monte sir Sidney Smith, a mis à la voile le 9 de Portsmouth pour Spitead. On le dit destiné à une expédition sur les côtes de France.

La flotte de Lisbonne, composée de plus de 120 bâtimens, a reçu ordre de partir sur-le-champ, sous le convoi de la *Pomone* & du *Cormorant*.

La *Défence*, de 74, qui faisoit partie de la flotte de l'amiral Bridport, est arrivée le 8 à Portsmouth. Son équipage étoit en insurrection. On l'a apaisée, en arrêtant 150 des mutins.

Onze bâtimens de la compagnie des Indes-Orientales sont disposés pour recevoir des troupes. Ils prendront 3,500 hommes à bord, & mettront à la voile la décade prochaine pour le cap de Bonne-Espérance, & ensuite pour Madras.

Le *Diadème* & le *Dictateur*, de 54, ont reçu ordre de se rendre à Weymouth pour le service personnel de sa majesté.

Le 4, les flottes d'Amérique & des Indes-Occidentales ont mis à la voile de Cowes, pour se rendre à leur destination, sous l'escorte de l'*Amanranthe*.

D'après le rapport du brick la *Diane*, arrivé de Boston à Cowes, on regarde ici les hostilités comme à-peu-près terminées, entre les Etats-Unis & la France. Les Américains se sont emparés de deux corsaires français, près de la côte de la Nouvelle-Angleterre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 1^{er} jour complémentaire.

On a fait hier des visites dans les hôtels garnis de cette commune, conformément au dernier arrêté du directeur, concernant les citoyens non-domiciliés à Paris.

— Rewbell avoit passé à Colmar, & s'étoit de suite rendu à Siegolsheim, à deux lieues de cette ville, d'où il en est reparti pour Paris.

— On assure que nous avons pris 20 picces de canons sur ceux des petits cantons Suisses qui se sont remis en insurrection, & que leurs soldats ont été mis en déroute.

— « Qui nous payera, dit un de nos journaux, les 15 ou 16 vaisseaux français de la flotte républicaine perdus à son retour d'Egypte ? Ceux qui ont aidé à ravi-

» tailler l'amiral Nelson. Hier matin, dès six heures, le directoire s'est assemblé, d'après quelques probabilités; on soupçonne que le gouvernement a pris des mesures convenables ».

Nous ignorons ce qu'il peut y avoir de fondé dans le bruit, qui en effet a couru que l'ordre étoit parti de marcher sur Naples, pour avoir ouvert ses ports à la flotte anglaise; mais il y a heureusement de l'exagération dans le calcul relatif à nos vaisseaux perdus, puisqu'il n'en étoit sorti que treize de Toulon; que le *Guillaume-Tell* est relâché à Malte, comme nous l'avons dit; & qu'on annonce la rentrée d'un second vaisseau de ligne à Corfou. On assure que le contre-amiral Villeneuve est sur celui arrivé à Malte.

— Scipion Mourgues, après avoir exercé avec succès les fonctions d'inspecteur-général des finances de l'armée française dans la république romaine, avoit été, comme nous l'avons dit, nommé ministre des finances par le consulat: il n'a pas accepté cette place; il a motivé son refus sur l'article de notre constitution, qui prive des droits de citoyen tout Français employé par un gouvernement étranger. Il avoit montré dans ses premières fonctions une activité, un esprit d'ordre & une sévère probité qui, à Rome, avoient fait naître d'heureuses espérances de sa promotion à une place encore plus importante.

— Une lettre de Bordeaux, en date du 25 fructidor, annonce que les trois frégates la *Concorde*, la *Franchise* & la *Médée*, qui ont débarqué nos troupes en Irlande, sont heureusement rentrées dans ce port.

Les Irlandais-Unis ont fait présent de quatre superbes chevaux à celui qui leur a porté ces secours, avec beaucoup d'armes & de munitions.

— On dit que les appointemens de Sieyès à Berlin, sont fixés à 80 mille francs.

Des personnes qui n'ont sûrement pas, plus que nous, vu ses instructions, assurent qu'il est chargé de négocier une alliance avec la cour de Prusse; mais que le roi ne veut que rester neutre, sans prendre aucun parti décisif.

Frédéric-Guillaume vit très-simplement à Charlottenbourg; aussi se fait-il aimer en général.

— L'amiral Duncan est arrivé devant le Texel avec quatre vaisseaux de ligne. Il a repris le commandement de l'escadre anglaise dans la mer du Nord.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Séance du 1^{er} jour complémentaire.

Woussen fait placer un tribunal de commerce à Liege. Un membre propose d'établir un hôtel des monnoies à Marseille.

Le directoire sera consulté sur cet établissement. Biot obtient la parole pour une motion d'ordre sur les mesures législatives qu'il y auroit à prendre dans le cas où la guerre se renouvelleroit sur le continent. Sa motion est signée de quatre membres. Il paroît à la tribune:

« Pendant, dit-il, que nos ennemis qui devoient être consternés d'un événement qui fera époque dans les annales des deux mondes, affectent une joie perfide au bruit d'un léger revers; quand l'airain semble prêt à donner le signal du combat, & que la tyrannie délirante provoque une nouvelle effusion de sang, les législateurs de la France

ne peuvent être froids & indifférens. Ils éprouvent le besoin d'annoncer qu'aucun d'eux n'est disposé à souffrir que la puissance de la république soit plus long-tems mise en problème aux yeux de l'Europe.

» Quelle est donc cette lenteur qui tend à nous faire consumer dans l'inaction ? Que signifient ces révérences d'étiquettes, ces échanges de notes insignifiantes & de communications mensongères ? Pourquoi ne fixe-t-on pas un terme à ces éternelles jongleries ? Quoi ! ce sont ceux dont nous aurions pu renverser les trônes qui nous insultent par une joie perfide ! Le moment est arrivé où le gouvernement doit démasquer ces espions décorés & ces négociateurs d'anti-chambre. Bientôt sans doute appuyé par la force du peuple & le concours des législateurs, il va parler en vainqueur à cette poignée de factieux révoltés contre la volonté des nations & les loix de la victoire. Ils osent prononcer le mot de guerre ; ils font d'insolens préparatifs. Eh bien ! puisqu'ils refusent la paix, nous acceptons la guerre. La liberté de l'Europe nous appelle au champ des combats. Nos braves s'énervent : nos finances s'épuisent dans une trop longue incertitude. Elle alimente les espérances criminelles ; elle entrave notre régénération sociale ; elle recule le tems où il sera permis de diminuer les charges publiques. Le peuple veut la paix ou la guerre, parce que toute incertitude ne tend qu'à prolonger ses malheurs.

» Si les leçons de l'expérience n'étoient pas perdues pour les rois, il faudroit retracer ces époques où leur aveuglement a accéléré leur perte & amené notre agrandissement. Ils nous refusoient les Pays-Bas, nous avons conquis la Hollande & l'Italie.

» L'étendard républicain flotte aux bords du Nil, & flottera, si la guerre recommence, aux rives du Gange.

» On nous dispute le Rhin ; nous porterons la liberté au Danube. La guerre républicaine est le conducteur électrique des révolutions ; la paix doit être leur seule politique.

» Dira-t-on que nous voulons renverser tous les trônes ? Mais que les rois de Berlin, de Madrid, de Turin, disent s'ils en ont des alliés plus fideles !

» Nous voulons la paix ; mais si on veut la guerre nous la ferons terrible pour les oppresseurs des peuples.

» Peut-être, dans peu, aurons-nous à prononcer sur le sort de plusieurs potentats ; il faut nous préparer pour que le tocsin de la liberté des peuples sonne par-tout en même tems. Je ne vous proposerai point de mesures ; mais je demande qu'une commission de sept membres soit nommée pour méditer celles qu'il conviendrait de prendre, si les hostilités recommençoient.

» La convention nationale a terrassé nous ennemis autant par ses décrets que par nos armées.

On demande l'impression de ce discours d'une part, & l'adoption de la proposition faite ; de l'autre part, on s'y oppose.

Chollet combat l'une & l'autre proposition ; il croit qu'on a pris une mesure suffisante, en mettant à la disposition du gouvernement deux millions d'hommes s'il les faut par la loi de la conscription.

La formation de la commission demandée lui paroît

inconstitutionnelle. Toute initiative sur nos relations extérieures, appartient au directoire.

Quant au discours de Briot, Chollet pense que le conseil n'en peut ordonner l'impression. Il n'y voit qu'une sorte de jactance, peu convenable à la tribune. Législateurs, je le dis avec douleur, ajoute-t-il, ce discours tend à avilir plutôt, qu'à élever nos armées. Nos ennemis, a-t-on dit, sont lâches dans les combats. Quelle gloire donc aurions-nous à les avoir vaincus ? Non, nos ennemis ne sont point des lâches ; ce sont des adversaires forts & courageux, combattant de républicains, plus forts & plus courageux encore. Laissons les bravades à ceux qui ne savent pas combattre ; ce ne sont pas les principes de la propagande qui ont assuré nos victoires. Nos soldats n'ont pas besoin de nos phrases oratoires pour triompher encore, si le combat se rengage. Je demande l'ordre du jour.

Boulay-Paty soutient le même avis. C'est lorsque nos ennemis nous ont cru en danger, qu'ils ont éprouvé les coups les plus redoutables. « S'il est un allié infidèle » qui ait pu prêter des secours à l'Angleterre, le directoire saura bien tirer une vengeance éclatante d'une telle violation des traités ». Je demande aussi l'ordre du jour. Le conseil passe à l'ordre du jour, tant sur l'impression du discours que sur la nomination d'une commission.

Le reste de la séance est employé à la discussion du projet de Villers, sur les patentes. Le conseil décrète que cette contribution est maintenue pour l'an 7, & adopte à ce sujet un nouveau tarif.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LALOY.

Séance du 1^{er} jour complémentaire.

Cornet fait approuver une résolution du 24 fructidor, qui augmente de 15 millions le crédit déjà ouvert au ministre de la marine, pour l'an 7, à prendre sur les fonds affectés au département de la guerre.

Sur le rapport de Curial, le conseil approuve une résolution du 22 fructidor, relative aux élections de l'assemblée primaire de St. Palais, canton de Bourg, département de l'Ain.

Bouteville Dumetz fait un rapport sur une résolution du 24 thermidor, relative au régime hypothécaire. Il trouve qu'on a corrigé toutes les imperfections qui avoient motivé le rejet de la première, et propose d'approuver.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

On ouvre la discussion sur les domaines engagés.

Malleville pense que la commission a eu tort de regarder comme faisant partie des biens nationaux les îles, alluvions et atterrissemens formés par les fleuves et rivières navigables, que la loi de l'assemblée constituante n'a pas compris au nombre des biens nationaux.

Regnier et Chassel répondent que l'opinion d'une commission ne détruit en rien les loix existantes, et qu'il faut seulement se borner à statuer sur la résolution qui fixe le mode de rentrée dans les domaines nationaux. — La suite de la discussion est ajournée.

(Le cours est à-peu-près le même qu'hier).

A. FRANÇOIS.